



Association  
Sécurité Est Lausannois

**Comité de direction**

p.a. Police Est Lausannois  
rue de la Poste 9  
Case postale 365  
1009 Pully

# Préavis N° 5 - 2012 du Comité de direction au Conseil intercommunal

**Budget 2013**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- Gil Reichen, président du Comité de direction

Pully, le 10 octobre 2012

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

En vertu des dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes, le Comité de direction de l'association de communes « Sécurité Est Lausannois » a le plaisir de soumettre à votre approbation le projet du budget pour l'année 2013.

Celui-ci est établi conformément au Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes.

Le deuxième budget qui vous est présenté a été élaboré d'une façon rigoureuse et avec l'accord des quatre Municipalités des communes membres de l'association. Le Comité de direction est donc satisfait de pouvoir vous présenter un budget équilibré qui correspond aux chiffres articulés dans le préavis. S'il est exact qu'il était mentionné dans le préavis que le coût de fonctionnement de l'association se montera à quelque CHF 9,5 millions lorsqu'elle aura atteint sa « vitesse de croisière » d'ici deux à trois ans, force est de constater que l'entrée en vigueur au 1er janvier 2012 de la nouvelle Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) perturbe quelque peu le planning, ce qui explique en partie pourquoi le budget de fonctionnement se monte déjà à CHF 9'044'040.00.

Au vu des nouvelles compétences accordées aux polices communales courant 2012, à savoir pour notre Corps de police : enregistrement de la plupart des plaintes, constats de cambriolages, constats en cas de violences conjugales, participation à la prévention coordonnée au niveau cantonal (prévention scolaire), appui aux autres corps de police communaux, l'augmentation d'effectif prévue sur trois ans a dû être ramenée à deux ans. De ce fait, quatre collaborateurs qui terminent leur formation ont rejoint le Corps de police en 2012 et quatre aspirants de police ont été engagés pour suivre l'Académie de police de Savatan en 2012 pour être opérationnels en mars 2013. Le solde de l'effectif prévu à engager selon le préavis (Création d'une association de communes entre les communes de Pully, Paudex, Savigny et Belmont-sur-Lausanne, sous la dénomination « Sécurité Est Lausannois »), le sera selon les contraintes imposées par le canton dans le cadre de nouvelles missions.

Par conséquent, les charges et les revenus relatifs à l'Association Sécurité Est Lausannois se présentent de la manière suivante :

Libellé	Budget 2013 (en CHF)	Budget 2012 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Autorités et personnel	7'469'660.00	6'950'800.00	518'860.00	7.5%
Biens, services et marchandises	1'468'580.00	1'543'690.00	-75'110.00	-4.9%
Amortissements	103'300.00	103'300.00	0.00	0.0%
Rembt, part. et subv. collectivités	2'500.00	2'500.00	0.00	0.0%
Aides et subventions	0.00	200.00	-200.00	-100.0%
<b>Total des charges</b>	<b>9'044'040.00</b>	<b>8'600'490.00</b>	<b>443'550.00</b>	<b>5.2%</b>
Revenus du patrimoine	27'000.00	27'000.00	0.00	0.0%
Taxes, émoluments, prod. ventes	1'593'500.00	1'528'900.00	64'600.00	4.2%
Participations et rebmts coll. publ.	7'423'540.00	7'044'590.00	378'950.00	5.4%
<b>Total des revenus</b>	<b>9'044'040.00</b>	<b>8'600'490.00</b>	<b>443'550.00</b>	<b>5.2%</b>

Comme vous pouvez le constater, les charges augmentent de 5.2% par rapport à celles constatées dans le cadre de l'élaboration du budget 2012.

Cette progression des charges provient pour l'essentiel de l'augmentation de l'effectif de police. En effet, par rapport au budget 2012, l'effectif du personnel collaborant à la police a augmenté de 5.0 ETP pour être porté à 58.7 ETP au budget 2013. La hausse de l'effectif se présente de la manière suivante :

Description postes supplémentaires	Augmentation (en ETP)
Renforcement du staff administratif	0.3 ETP
Assistant de Police - Police des déchets pour Ville de Pully	0.7 ETP
Assistant de Police	1.0 ETP
Policier supplémentaire	1.0 ETP
Aspirants de Police	2.0 ETP
<b>Total des postes supplémentaires</b>	<b>5.0 ETP</b>

Le poste de 0.7 ETP relatif à l'assistant de Police sera dévolu à la Police des déchets sur le territoire de la Commune de Pully. Il est à signaler que ce poste sera entièrement refacturé à la Ville de Pully.

Le but de l'augmentation de l'effectif du personnel policier et assistant de police est de répondre aux critères imposés par la LOPV à savoir garantir en permanence 24h/24h au minimum 2 patrouilles opérationnelles ainsi que de créer une unité supplémentaire d'agents de proximité (effectif passant de 2 à 5), ce qui aura pour effet d'assurer une meilleure sécurité et une meilleure visibilité sur l'ensemble du territoire des quatre communes partenaires.

Les achats de biens, services et marchandises diminuent de 4.9% par rapport au budget 2012. Cette baisse est essentiellement due aux achats de mobilier, machines de bureau et d'équipement et matériel spécialisés.

Les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes progressent de 4.2% par rapport au budget 2012. Cette hausse provient de la refacturation, à la Ville de Pully, des prestations fournies par l'Association Sécurité Est Lausannois dans le cadre de la police des déchets.

La participation de chacune des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Budget 2013 (en CHF)	Budget 2012 (en CHF)	Ecarts (en CHF)	Ecarts (en %)
Belmont-sur-Lausanne	483'017.01	489'454.76	-6'437.75	-1.3%
Paudex	217'204.38	202'456.29	14'748.09	7.3%
Pully	6'266'115.28	5'877'820.00	388'295.28	6.6%
Savigny	457'203.33	474'858.95	-17'655.62	-3.7%
<b>Total</b>	<b>7'423'540.00</b>	<b>7'044'590.00</b>	<b>378'950.00</b>	<b>5.4%</b>

La diminution des participations des communes de Belmont-sur-Lausanne et de Savigny s'explique par le mécanisme de répartition qui prévoit un système de plafonnement en fonction de la valeur du point d'impôt sur chacune des communes partenaires.

Par conséquent, le budget 2013 qui vous est proposé intègre une augmentation de l'effectif policier qui aura comme conséquence une meilleure présence de la Police sur

l'ensemble du territoire, participant ainsi à un renforcement de la sécurité des habitants des quatre communes partenaires.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil intercommunal  
de l'Association «Sécurité Est lausannois»**

1. vu le préavis No 5 - 2012 du Comité de direction du 10 octobre 2012,
2. vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

**décide**

1. de valider le budget 2013 de l'association de communes « Sécurité Est Lausannois ».

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 10 septembre 2012.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

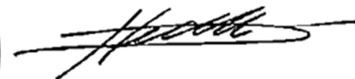
Le président



G. Reichen



Le secrétaire



D-H Weber

Annexe :

- 
- Le budget 2013